



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ESPAGNE. — Madrid, le 3 janvier.

### INSURRECTION DES CARLISTES EN ESPAGNE.

Le jour même où le roi a convoqué au palais toute la noblesse espagnole pour annuler le décret que lui avait arraché le ministre Calomarde, les carlistes se sont mis en mouvement, et ont voulu signaler ce jour en faisant une petite insurrection. Ils avaient choisi pour point de ralliement la ville de Tolède et ses environs.

En effet 1,500 environ étaient réunis sur ce point, et dans la journée du 31 ils ont tenté de pénétrer dans la ville. Le commandant de la place s'y est opposé. Les insurgés ont fait peu de résistance, mais ils ont envoyé un parlementaire pour sommer le commandant de rendre la place; mais celui-ci n'a pas voulu obtempérer à cette demande.

Pendant que l'on négociait, l'autorité civile de Tolède s'est empressée d'envoyer une estafette au gouvernement pour lui donner connaissance des événements qui se passaient. Notre ministre de la guerre s'est empressé d'envoyer des troupes sur ce point. Deux escadrons de cavalerie et deux pièces de canon ont effectivement quitté Madrid avant-hier.

D'après les rapports que le gouvernement a reçus depuis le 31, il paraît que les insurgés étaient situés sur une montagne aux environs d'un petit village nommé Cevolla; mais aussitôt qu'ils eurent appris par leurs correspondans de Madrid que des troupes arrivaient sur eux, ils prirent la fuite et se cachèrent dans les montagnes.

Le chapitre de Tolède et ses partisans se sont prononcés d'une manière très-peu avantageuse pour le système du nouveau gouvernement; on assure même que le mouvement insurrectionnel qui s'est manifesté a été provoqué par les autorités ecclésiastiques.

Madrid s'est senti de cette insurrection; car hier soir, à onze heures et demie, il y eut des attroupemens considérables à la place St-Michel et à la Red de St-Louis.

Des cris de *Viva Carlos quinto* (Vive Charles V), *Mueran los negros* (Mort aux libéraux), *Fuera el gobierno de mayeres* (A bas le gouvernement des femmes), etc., etc., se sont fait entendre: les insurgés de la Red de St-Louis ont tiré sur le poste principal, le factionnaire a été blessé; la garde a pris l'offensive; plusieurs charges ont été faites et tout le monde s'est dispersé en désordre.

5 ou 6 personnages importants ont été arrêtés et mis au secret. Le capitaine général de la province et le préfet de police ont pris des mesures pour arrêter les principaux agens, et toute la journée d'hier on a fait des perquisitions. Aujourd'hui encore toute la troupe a été consignée dans les casernes et on a distribué des cartouches. On craint un second mouvement insurrectionnel. Tous les gardes du corps qui étaient de service au palais ont été arrêtés. On parle même de la dissolution de ce corps.

Le gouvernement a placé toute sa confiance dans la troupe de ligne, et nous aimons à croire que ces espérances ne seront pas déçues. Un ordre du jour publié aujourd'hui engage d'une manière très-énergique les soldats à aider le nouveau gouvernement et à sévir contre le parti carliste.

On assure que 6000 libéraux bien connus par leur antipathie au système précédent, viennent d'offrir leurs secours au gouvernement actuel.

On parle de nouveau aujourd'hui de la prochaine convocation des cortès.

Il est aussi question d'un arrangement définitif avec les Amériques moyennant une rétribution que l'on paierait tous les ans. On dit que l'Angleterre et la France font tous leurs efforts pour la réussite de ce projet.

## ANGLETERRE.

Londres, le 11 janvier. — Les ministres de Prusse et de Belgique ont travaillé hier au secrétariat des affaires étrangères.

— Le prince Pozzo di Borgo a dîné avant-hier avec L. M. Il était accompagné de lord Palmerston. Après le dîner, Son Exc. a eu une audience de S. M.

— Le prince de Talleyrand a donné hier un grand dîner au prince Pozzo di Borgo. Le prince et la princesse Lieven, lord Grey, lord Palmerston, l'ambassadeur turc, les barons de Westenberg, Bulow et Neuman, etc., y assistaient.

— Les divers traités entre l'Angleterre et la France, relatifs aux différends qu'a fait naître la question belge, vont être coordonnés au Foreign-Office, d'après une grande masse de documens et de lettres, avant d'être soumis au parlement réformé. On dit que sir Herbert-Jenner, avocat du roi, sera chargé de faire le travail.

— On nous assure que le but avoué de la mission de M. Pozzo di Borgo en Angleterre est d'obtenir l'appui de notre gouvernement pour certaines propositions du cabinet russe en faveur de la Porte contre le pacha d'Égypte, l'empereur Nicolas ayant à ce qu'il paraît, en retour de certaines concessions, et afin de conserver son influence sur la Turquie, consenti à prendre le sultan sous sa protection. Or, comme le gouvernement français penche pour l'Égypte, et que Nicolas croit qu'il reste encore assez de vieil esprit anglais dans notre cabinet pour partager les regrets du duc de Wellington déplorant l'événement funeste de la bataille de Navarin, si désastreuse pour notre ancien allié, l'autocrate du Nord, n'a pas perdu l'espérance de voir éclater une discussion entre la Grande-Bretagne et la France.

(Sun.)

## FRANCE.

Paris, le 12 janvier. — Le général Partonneaux est mort hier à Paris.

— L'autorité est parvenue à remettre les scellés sur l'église catholique française de Clichy.

M. le sous-préfet et M. Desmortiers, procureur du roi, s'étant rendus aujourd'hui dans cette commune, ont trouvé une barricade dressée devant l'église et ont dû recourir à l'intervention de la force armée. Un détachement de ligne, renforcé de gardes municipaux, s'est mis en devoir de rétablir l'ordre, et, malgré les cris de *vive la ligne!* que faisaient entendre les mutins, parmi lesquels on remarquait un certain nombre de femmes très-animées; la barricade a été détruite en un instant.

Quelques arrestations ont eu lieu, et la tranquillité la plus complète règne maintenant dans la commune. M. Auzou a cédé aux injonctions en se retirant.

On apprend qu'une députation du conseil municipal de Clichy s'est rendue chez M. Odillon-Barrot, pour le prier de présenter à la chambre une pétition qu'ils ont rédigée.

— Hier six élèves du collège Henri IV ont été invités à dîner aux Tuileries avec LL. AA. RR. les ducs d'Aumale et de Montpensier.

— Le libraire Ambroise Dupont vient de publier un roman du plus grand intérêt, intitulé: *Poïata ou la Lithuanie au 14<sup>e</sup> siècle*. Cet ouvrage, qui est dû à la plume du célèbre Bernatoriez, le Warter-Scott de la Pologne; renferme une foule de détails historiques fort curieux.

## SÉJOUR DU ROI DES FRANÇAIS A LILLE.

Journée du 11 janvier.

Parmi les discours adressés à S. M. par les autorités de Lille, nous avons remarqué celui de M. Montigny, colonel de la garde nationale, et surtout la réponse que le roi lui a faite. Les voici l'un et l'autre:

*Discours de M. Montigny, colonel de la garde nationale.*

Sire, depuis longtemps la garde nationale de Lille était impatiente de saluer son roi et de lui offrir ses hommages. Elle en avait eu l'espérance lors de son avènement au trône de juillet, et le retard que des circonstances graves avaient apporté à l'exécution de cette promesse l'avait vivement affligée.

Elle est heureuse et fière aujourd'hui de posséder dans ses murs votre majesté et son auguste famille: heureuse de l'événement qui la fait se serrer autour de vous; fière de défiler sous les couleurs nationales qui viennent de recevoir leur nouveau baptême de gloire.

L'armée a prouvé à l'Europe que les enfans de Jemappes et de Valmy étaient dignes de leurs pères. Il appartenait à Votre Majesté de consolider et de sanctifier la liberté chez un peuple voisin et ami. Au bruit du canon français, elle est sortie victorieuse et triomphante des murs de la citadelle d'Anvers.

La garde nationale ne peut que former des vœux pour la gloire de la patrie; mais, au besoin, elle saurait aussi défendre et son roi et la France.

Ses vœux, Sire, vous accompagnent en tous lieux. Son dévouement sera toujours pure et sincère dans tous les temps.

*Réponse du roi.*

« Mes chers camarades, vous savez avec quel plaisir je viens toujours à Lille; j'ai eu souvent l'occasion de vous le témoigner. J'ai été bien contrarié de n'avoir pas pu venir plus tôt vous manifester moi-même les sentimens qui me sont inspirés par la connaissance que j'ai du caractère, du patriotisme des habitans de Lille et de leur noble conduite en tant d'occasions diverses. Je me rappelle les généreux efforts que vous avez faits en 1792, pour conserver à la France cette cité importante, cette grande place de guerre, lorsqu'un bombardement cruel parti du faubourg de Fives, désolait votre ville.

« C'est alors que j'eus la satisfaction de marcher avec ma division, comme je le disais tout à l'heure, aux portes de la ville, et devant vos remparts, pour venir au secours de Lille, et quoique je sois arrivé après que la retraite de l'ennemi eut dégagé la place, j'aime à me flatter que la marche de ma division a pu contribuer à préserver votre ville des dangers qui la menaçaient, et contre lesquels le patriotisme et la valeur des Lillois luttèrent avec tant de bravoure et de persévérance. Vous vous rappelez les événemens qui m'ont ramené parmi vous en 1815: j'y suis venu pour vous parler comme un bon Français attaché à son pays, pour vous engager à repousser l'étranger, sous quelque condition que ce pût être, et c'était dans le moment où j'éprouvais la douloureuse nécessité de m'éloigner de la France, que je vous adressais ce langage; c'était celui de mon cœur, et je m'enorgueillis de le dire, celui de toute ma vie »

Ici le roi a été interrompu par un cri unanime *vive le roi!* S. M. a repris:

« Aujourd'hui que le vœu national m'a appelé au trône, j'éprouve une nouvelle satisfaction à me retrouver encore dans vos murs, au milieu d'une population qui m'est chère à tant de titres. Si de nouveaux dangers vous appelaient aux combats, vous y voleriez animés de la même ardeur, et vous me verriez aussi combattre dans vos rangs, à votre tête!... »

(En ce moment les officiers de la garde nationale qui se pressaient dans le salon de réception, ont fait écarter de nouveau avec une vive émotion, les sentimens qui les animaient.)

« L'armée française, reprend le roi ému lui-même par ce mouvement d'enthousiasme, vient de conquérir de nouvelles gloires, et les succès qu'elle vient d'obtenir sous les murs d'Anvers, ont rajeuni ses lauriers. Mes fils se sont associés à ses travaux et à sa gloire; la manière dont vous avez apprécié leur conduite, flatte mon cœur paternel. Le maintien de la paix, que nous avons glorieusement raffermie, donnera à votre industrie tout le développement dont elle est susceptible et fera trouver à vos familles, cette aisance et ce bonheur que mes efforts tendent toujours à assurer à tous les Français. »

Les cris de *vive le roi!* ont de nouveau accueilli les paroles de S. M.

Journée du 12 janvier.

La première revue du roi a eu lieu aujourd'hui. Dès le matin la division Sébastiani avait pris les armes, et à onze heures le 11<sup>e</sup> léger, les 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> régiments d'infanterie de ligne, les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> chasseurs, deux batteries d'artillerie, deux compagnies du train et une compagnie d'administration étaient rangés en bataille sur le Champ-de-Mars.

Vers midi S. M. est partie du palais et est arrivée à l'Esplanade par les rues Royale et de la Barre. S. M. le roi des Belges était auprès du roi des Français, ainsi que les princes de la famille royale. Un brillant état-major entourait LL. MM.; on y remarquait M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, président du conseil, M. le maréchal comte Gérard, M. le lieutenant-général commandant la 16<sup>e</sup> division militaire, le général d'artillerie baron Neigre, le général Haxo, commandant le génie, les généraux Sébastiani, Harlet, de Rumigny, Lovestine, etc. Lorsque S. M. parut sur le Champ-de-Mars les acclamations qui n'avaient cessé de l'accompagner depuis son départ, retentirent de tous côtés. La reine des Français et la jeune reine des Belges suivaient dans une voiture attelée de deux chevaux, où se trouvaient également Mme. Adélaïde, sœur du roi, et les autres princesses de la famille royale. Venaient ensuite plusieurs voitures attelées de six et de quatre chevaux, occupées par des personnes de la cour.

Le roi et toute la famille royale passèrent devant le front des troupes et entre les lignes. Le temps était magnifique et c'était un beau coup d'œil que celui de ce nombreux cortège qui parcourait le Champ-de-Mars au milieu d'une forêt de baïonnettes tout étincelantes des rayons du soleil. S. M. s'arrêta près du pont du Ramponeau. On forma le cercle, les drapeaux des régiments furent placés devant le roi, les récipiendaires auxquels devaient être décernées les récompenses qu'ils ont si bien méritées furent présentés à S. M., et le roi leur adressa l'allocution suivante :

« Mes chers camarades, si cette journée est honorable et glorieuse pour vous, elle est bien satisfaisante pour moi, puisque je vais pouvoir récompenser vos services, en vous remettant ce signe de l'honneur que la France accorde à la valeur, au dévouement à la patrie. Mon cœur éprouve une satisfaction que j'aime à vous témoigner et que je voudrais faire partager à tous ceux qui m'entendent. Vous venez de donner l'exemple de la discipline, du courage et de la persévérance; en continuant à marcher dans cette noble carrière, vous êtes sûrs d'arriver au but de vos efforts; aux grades qui sont la récompense du service, du mérite et de la valeur. Nous regrettons les braves qui ont si glorieusement succombé, mais vous les remplacerez, vous remplirez les vides que le feu de l'ennemi a fait dans vos rangs; et toujours vous serez prêts à combattre pour la patrie, à soutenir l'honneur du nom français, et à prouver que notre jeune armée est digne de succéder à celles qui ont acquis tant de gloire à la France. »

Cette allocution si entraînée était à peine terminée qu'elle fut couverte par les cris réitérés de vive le roi, que répétaient les nombreux spectateurs qui se pressaient dans la plaine. Il nous serait difficile de peindre l'émotion de quelques-uns de ces braves pendant le discours de S. M. et au moment où l'étoile de l'honneur était posée sur leur poitrine. Nous avons vu des larmes briller dans leurs yeux, et la joie d'un jeune grenadier du 8<sup>e</sup> nous a paru ressembler à du délire. Qu'il est beau cet instant pour un soldat ! Voilà un souvenir qui ne s'effacera jamais de sa mémoire.

Nous avons oublié de dire qu'une grande salle avait été préparée sur la promenade; elle était destinée à recevoir les reines, les princesses et leur suite pendant le défilé des troupes, mais, après avoir parcouru toutes les lignes, déterminées par une température vraiment extraordinaire. LL. MM. restèrent dans la calèche qui les avait amenées, et où avaient eu l'honneur d'être admis M<sup>de</sup> la comtesse de Mérode et M. le préfet du Nord. Notre excellente reine voulait surtout être le plus près possible de ces braves troupes, et elle faisait approcher d'elle les officiers et les soldats blessés ainsi que ceux qui devaient être décorés. Aux uns elle adressait des paroles consolantes, aux autres des félicitations flatteuses.

Après la distribution des croix, les troupes ont défilé devant LL. MM. Les acclamations ont redoublé à ce moment; c'était le plus vif enthousiasme; on eût dit que les soldats avaient à cœur de remercier encore le roi au nom de leurs camarades si justement récompensés.

La revue terminée, les rois, les reines et leur cortège sont allés visiter notre belle citadelle, chef d'œuvre du génie de Vauban.

La famille royale, avant de la parcourir, se réunissait dans l'appartement du commandant. Un soldat apporta une large terrine de soupe militaire. Les rois en mangèrent avec un véritable appétit, et les reines et les princesses prirent leur part de ce premier service d'une collation improvisée. Tandis que les rois visitaient les bastions, les officiers de la maison royale apportèrent un supplément somptueux : ce festin devint commun, non-seulement aux deux cours, mais encore à tous les spectateurs qui se pressaient pour contempler une scène qu'ils n'oublieraient jamais.

Les acclamations qui avaient suivi Leurs Majestés au départ, les accompagnèrent jusqu'à leur palais.

La garde nationale à cheval servait d'escorte aux reines et aux princesses. La variété des uniformes militaires, l'éclat des équipages, et, comme nous l'avons dit, un soleil du mois de mars, donnaient à tout cet ensemble l'éclat d'une fête splendide.

Journée du 13 janvier.

Le roi des Français et le roi des Belges viennent de monter à cheval; ils sont sortis du palais avec les princes, les maréchaux et leurs états-majors. Les princesses suivent dans une voiture. Ce n'est pas à l'esplanade comme hier, que la revue a lieu; c'est dans la ville même. La division Fabre est rangée dans les principales rues; les rois ont déjà passé devant le front de bataille et la distribution des croix vient de commencer.

Le roi Léopold vient de remettre des décorations à quatre voltigeurs de la brigade Rumigny, blessés sur la rive gauche.

Avant de sortir du palais, le roi des Français, les reines et les princesses avaient entendu la messe dans une des salles de l'hôtel de la préfecture.

Le général Jacqueminot est arrivé ce matin à Lille, venant de Paris.

BELGIQUE.

LIÈGE, LE 15 JANVIER.

On mande de Flessingue, 4 janvier :

« L'Escaut est fermé, les autorités de la marine, du pilotage, et de la douane, ont refusé l'entrée aux navires sans distinction de pavillon, les navires neutres détenus à Bath ont encore obtenu la permission d'aller en mer. »

— M. de Gerlache, 1<sup>er</sup> président de la cour de cassation, vient de faire l'acquisition à Bruxelles d'un grand hôtel dans le faubourg de Namur, à proximité des portes de la ville.

— La maison Cassier d'Anvers vient de mettre 600 f. à la disposition du commandant militaire d'Anvers pour le soulagement des blessés français et Hollandais.

— L'agent de police Kinable, a arrêté samedi vers 4 h. 1/2, un individu qui a été reconnu pour être l'auteur soupçonné du vol commis au préjudice d'un professeur d'escrime de cette ville et dont nous avons parlé dans notre n<sup>o</sup> du 10. Au moment de son arrestation, cet homme étranger à la ville, était occupé à faire un échange chez un marchand sellier, d'une grande quantité de boucles en fer, étamées et laquées, de crampons, de gourmettes, chaînettes etc., qu'il disait avoir achetées contre du drap. On présume que ces objets lui avaient été acquis par suite de quelque vol commis chez un fabricant de cette ville ou des environs.

— Hier vers quatre heures, il est arrivé à la salle de Spectacle un accident qui aurait pu avoir des suites funestes. La corde du contre-poids qui soutient le lustre se rompit au moment où on le descendait. Heureusement que les deux personnes qui étaient au tambour ne le lâchèrent point, et parvinrent par leurs efforts à retarder la rapidité de la descente du lustre; elles donnèrent ainsi, aux spectateurs qui se trouvaient dessous, le temps nécessaire pour s'éloigner. Mais enfin les forces abandonnèrent les ouvriers lampistes qui furent obligés de lâcher prise, et le lustre tomba; mais il était arrivé alors à quelques pieds de terre. Cet accident a été réparé en fort peu de temps, et le lustre remplacé.

Les deux lampistes ont été légèrement blessés par le mouvement rapide du tambour.

RÉPONSE DU ROI DE HOLLANDE

AUX PROPOSITIONS DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE

On lit dans l'*Handelsblad* du 13 janvier, arrivé au soir par voie extraordinaire :

*La Haye*, 11 janvier. — On connaît enfin ce qui suit touchant la réponse du roi aux dernières propositions de l'Angleterre et de la France. Cette réponse consiste, comme on l'a déjà dit, en un nouveau projet de traité à conclure entre le roi et les cinq puissances. Elle est rédigée en termes très-concilians et exprime très-clairement le désir d'arriver enfin à une solution définitive des affaires de la Belgique. Les dispositions principales de ce projet de traité, touchant les points qui sont encore en discussion, reviennent à peu près à ceci :

« La libre navigation de l'Escaut est consentie moyennant un droit de tonnage très-moderé (zeematig); le libre usage de la Meuse et du Rhin est consenti moyennant un droit de tonnage établi d'après le tarif de Mayence. Le transit par les routes de Siltard et Maestricht est également permis moyennant un droit de tol qui ne peut monter au-delà de 1 p. c. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1833, la Belgique doit payer 8,400,000 fl. pour sa part dans les intérêts de la dette, moyennant le paiement des arriérés à régler plus tard. La Hollande sera considérée comme un état neutre, à l'instar de la Belgique. La Belgique réduira son armée sur le pied de paix. Pour ce qui concerne l'armée hollandaise le roi désire qu'il n'en soit pas fait mention dans le traité; on examinera plus tard comment on pourra procéder à sa réduction. La question du Luxembourg fera l'objet d'un traité particulier entre les cinq puissances et la confédération. Lille et Liégeois seront évacués trois semaines après les ratifications du traité. Il n'est fait dans le projet de traité aucune mention de la restitution des vaisseaux et cargaisons retenus dans les ports d'Angleterre et de France, non plus que de la mise en liberté des prisonniers de la citadelle, ces points devant être terminés avant les négociations pour le traité. »

Extrait du *Lloyds List*, du 11 janvier.

Ramsgate, 8 janvier.

Le *Onderneming*, capitaine Engels, venant de Batavia, destiné pour Amsterdame, détenu et envoyé ici le 27 décembre, a été relâché, et a continué son voyage aujourd'hui pour sa destination.

Deal, 40 janvier.

Le *Piet Hein*, capitaine Turnhull, allant de Rotterdam à Surinam, a été détenu par le bateau à vapeur *Dee*, et envoyé ici.

LE JOURNAL DU GÉNÉRAL CHASSÉ.

Nous traduisons d'un journal anglais *The Sun* le jugement suivant, sur le Journal de siège du général Chassé, dans lequel le journaliste anglais a traité la matière à égayer ses lecteurs :

« Le *Journal de La Haye* contient les détails du siège d'Anvers, écrits par le général Chassé; et bien que ce récit ait perdu tout l'intérêt de la nouveauté, il offre toutefois assez d'intérêt comme relation amusante pour appeler l'attention des lecteurs. C'est en effet le plus piquant morceau d'étrange naïveté que nous ayons jamais lu. On y trouve tout ce qui touche et la couleur qui ont servi à peindre plus d'un des caractères des romans écossais. En lisant on se rappelle involontairement, et dans tous ses points, mon oncle Tobie et sa naïve histoire du siège de Namur. A choisir entre les deux sièges, nous donnons cependant la préférence à celui du général Chassé. Son récit est moins embarrassé de circonlocutions et dépourvu également de sophismes. »

Imaginez le rude et simple vieux soldat rugissant de colère contre l'incessante activité des Français comme contre une chose complètement opposée à toutes les notions de la guerre parmi les peuples civilisés. Vainement, dit-il, on chercherait dans les annales de l'histoire pour découvrir un autre exemple d'un bombardement pareil en brutalité à celui que l'ennemi dirige contre la citadelle. Jamais semblable chose n'est arrivée dans une nation civilisée. La grêle de bombes et de grenades est au-delà de tout ce que l'on peut imaginer.

Or, voyez donc ces brutes et enragés Français ! qu'avaient-ils besoin de faire pleuvoir les bombes et les grenades d'une manière aussi incivile, aussi sauvage ? Pourquoi donc ne pouvaient-ils pas prendre leur temps et faire la chose avec la politesse et l'amabilité qui les distinguent, avec tous les égards possibles pour la garnison ?

Le général Chassé continue sur le même ton : Il m'est impossible, dit-il, de trouver un asile pour mes malheureux soldats, tous les points de la citadelle s'écroulent et s'abîment sous le feu enragé de l'ennemi, qui, par un brutal abus des gigantesques moyens qu'il possède pour détruire la citadelle, désire obtenir un résultat auquel il n'aurait pu parvenir autrement que par le sacrifice de beaucoup de temps, de travail et de sang. Ceci est parfait en vérité.

Comme trait distinctif de caractère, on peut lutter même avec le mot de ce vieux général autrichien, qui répondait comme on lui demandait son opinion sur Napoléon. « C'est un vrai jeune homme, un endiable jeune homme, qui n'entend rien du tout à la guerre, mais rien, monsieur, absolument rien. — Quel est donc le motif de cette opinion ? Il ne fait rien comme autrefois, rien d'après l'ancienne manière, mais il est ici, il est là, il est partout, et toujours fondant sur nous au moment où nous nous y attendons le moins. » Il en est de même pour le général Chassé. Les Français ne veulent pas se battre à l'ancienne manière, selon l'antique usage ; ils veulent absolument faire les choses avec une activité et une impatience désespérantes pour les admirateurs de la vieille méthode.

Dans les bons et anciens principes, le siège d'Anvers devait en bonne règle coûter beaucoup de temps, de travail et de sang ; mais ces mandits, ces révolutionnaires français n'ont presque perdu ni de temps ni de sang dans ce siège. C'est une grave insulte faite à la dignité de la citadelle d'Anvers et de son commandant, qui avait compté sans doute sur un joli petit siège de trois mois.

Le général Chassé dit encore que les Français employaient des canons d'une nouvelle invention, appelés à la Paixhans, à la force desquels rien ne peut résister. Il se plaint de cela en termes qui feraient fondre en larmes une borne de pierre ; il s'en plaint comme d'une innovation épouvantable, contraire à toutes les règles et à tous les usages de la guerre. Il se lamente aussi de ce que les Français, par leur feu continu, ne laissent pas aux Hollandais un seul point pour se mouvoir ; ce qui du reste, ne devait pas trop affliger ces derniers, d'après leur antipathie bien connue contre toute locomotion inutile.

Mais le trait qui couronne le récit du vieux général est celui-ci : « Je ne puis cacher à votre excellence qu'un des plus déplorables malheurs que nous ayons éprouvé, c'est celui qui est résulté de ce que les points de la citadelle que nous croyons à l'abri de la bombe, n'ont pu résister à la fureur du feu des Français. » Quelle exquise naïveté, quelle simplicité délicate dans cette lamentation et cette plainte. Comment ces parties de la citadelle, qui étaient supposées à l'abri de la bombe, n'étaient pas après tout à l'épreuve de cette bombe, et c'est là pour la garnison un grand désappointement. Voyez donc quel malheur ! Nous ne connaissons rien de supérieur à ce trait, dans Tristram Shandy, pas même la scène du caporal Trim et de ses mortiers. Au reste, dans toute cette dépêche, on voit abonder ce caractère de quiétude et de calme naïf ; et quand le lecteur veut bien observer qu'elle est du commencement à la fin une lamentation sur l'activité française, il la trouvera digne d'intérêt comme étude de naïveté nationale et routinière.

Ne manquons pas d'observer en passant que dans le récit du général Chassé son feu est toujours heureusement dirigé, et que celui du maréchal Gérard y est toujours dirigé mal et mal-à-propos. C'est le mot du vieux général ; car, selon lui le commandant français a toujours la détestable, la sotte habitude de tirer au mauvais moment. Ceci chagrinerait fort le général Chassé, tout aussi bien que le maréchal Gérard éprouvait une grande peine en voyant les Hollandais refuser de paraître pour se faire tirer des coups de fusil.

En somme nous ne connaissons rien de plus

empreint d'une divertissante bonhomie que ce récit du général hollandais. C'est une perle inestimable dans son genre. Les Hollandais font apparemment encore la guerre comme au temps de la guerre de Trente Ans ; ils abhorrent les innovations en matière de siège, et surtout ils ont en abomination les canons à la Paixhans et les bombes qui rompent et défoncent les places sur lesquelles ils avaient inscrit : Places à l'épreuve de la bombe.

Liège, le 15 janvier 1833.

*A MM. Les rédacteurs du POLITIQUE.*

Sans être Unioniste à la façon de l'auteur d'un mot au gouvernement, je vous envoie, comme constitutionnel, ma légère offrande en faveur des inondés. Sous le voile de la charité, le moigre parti des orangistes a voulu voter une adresse de regrets à son ancien maître, il est juste que les patriotes à leur tour protestent hautement de leur dégoût pour une honteuse restauration.

Agrérez, etc.

COMMERCÉ. — INDUSTRIE.

Liège, le 15 janvier 1833.

*Aux mêmes.*

En notre qualité de fabricans d'armes, nous croyons utile dans l'intérêt général de cette branche si importante de notre industrie, de faire connaître tant aux autorités qu'au gouvernement la nécessité d'établir un second banc d'épreuve à canons devenus aujourd'hui indispensable par suite de l'augmentation considérable de la fabrication des armes ; au point qu'en 1824 on éprouva seulement 80,959 canons ; en 1825 113,197, en 1826 106,632 ; en 1827 134,085 ; en 1828 144,960 ; en 1829 160,803 canons, et depuis notre révolution le nombre doit s'être élevé annuellement à plus de deux cents mille canons, d'où il résulte qu'un seul banc d'épreuve n'est plus en rapport avec les besoins ; d'autant plus qu'on reconnaît généralement l'urgence de remplir désormais les conditions prescrites par les réglemens existans sur le mode des épreuves et visites resté en souffrance, sans contredit au préjudice d'une fabrication qui exige les plus grands soins tant pour la sûreté individuelle de tous que pour notre réputation à l'étranger.

Nous posons donc en fait, et nous en appelons à l'avis de M. l'inspecteur des armes du gouvernement ainsi qu'à ses contrôleurs à canons, qu'un éprouveur ne peut examiner qu'environ deux cents canons par jour ; considérant que ce nombre s'élève de quatre à cinq cents, à cause des diverses vérifications qu'ils doivent successivement subir, de manière que pendant le courant d'une année un seul éprouveur, en se conformant aux réglemens, ne doit éprouver et examiner qu'environ soixante mille canons par an, tandis que le nombre fabriqué s'élève terme moyen à 150,000 canons ; par conséquent, il résulterait un excédant de 90 mille canons qui sont plus que suffisans pour occuper constamment le second banc d'épreuve réclamé par tous les fabricans à l'exception de quelques uns qui paraissent vouloir en méconnaître l'utilité, sans doute dans des vues d'intérêts personnels.

Les Anglais, au lieu d'établir un monopole en faveur d'un seul, ont la faculté d'éprouver leurs canons chez eux, pourvu toutefois qu'un délégué du gouvernement soit présent pour y appliquer ensuite le poinçon de réception ; il n'en est pas de même ici ; la plupart des fabricans habitant les quartiers du Sud et Ouest, tandis que le seul et unique banc est situé dans un des faubourgs du quartier du Nord très-éloigné du centre de la ville.

Nous espérons que ces motifs, auxquels on pourrait ajouter tant d'autres, tous également dans l'intérêt de notre industrie et du bien être général, seront appréciés convenablement par le gouvernement.

Agrérez, etc.

*Plusieurs fabricans d'armes.*

SOUSCRIPTION en faveur des Belges victimes des inondations et des dévastations commises dans les polders par les Hollandais (3<sup>e</sup> liste.)

MM.	Frs	C.
Vercken de Lassulx.	25	
Claes de Rulingen.	25	
Vanderheyden, professeur émérite à l'université.	40	
De Gomzé.	40	
Melle. de Grady de Minoncroix.	23	20
Dejaer Petitjean.	40	
Fabry-Rossius, avoué.	20	
Lambinon, notaire.	2	
Demany-Stas.	20	
Le chevalier de Modave Wagnée.	5	
De Bonhomme d'Avresin.	40	
Alexis Piette.	44	60
Anonyme.	5	
Léonard, chanoine.	23	20
L'abbé Balleine.	42	60
Ch. Desoer.	5	
De Dozin, rentier.	20	
H. Burton, marchand de laine.	42	
Lemoine.	5	
Veuve Sauvage et fils.	45	
L'abbé Saive, chapelain à Julemont.	5	
Billon-Beurkens.	5	
C. F.	5	
De Molfart d'Houchnée.	40	
Hyac. Kirck, dirigeant la police du Sud.	2	50
Riga, inspecteur de police.	50	

Malherbe, agent de police.	50	
Somzé.	2	
J. P. Bertrand, marchand de meubles.	40	
Un français, à ses frères d'adoption.	15	
C. Muller, avocat.	10	
Ch. Chokier, juge-de-paix.	15	
L. Orban, avocat.	5	
G. Terwangne, avocat.	5	
P. E. P.	2	
Guillaume Boelen, étudiant.	0	50
Vincent, avocat.	5	
Anonyme.	5	
Id.	2	
Id.	3	
Id.	1	05
Marechal, curé de Grivegnée.	5	
J. J. Bouhy.	10	

COMMUNE DE SERAING SUR MEUSE.

Dné. Fivé.	Frs.	5
L. Massin.	1	
P. Fossroul.	1	
H. Henrion.	1	
P. J. Passeux.	1	
C. Forville.	1	
H. Jeunehomme.	1	

COMMUNE DE JEMEPPE SUR MEUSE.

Quiriny-Goreux, bourgmestre.	Frs.	10
P. Delexhy, ass.	2	
J. Dechesne, ass.	2	
A. Delaveux.	52	
T. Chefneux.	1	
Wavrée.	2	
C. A. Bidelot.	1	05
R. Galler.	1	
H. Wathieu.	2	
Tainturier.	3	
Taskin, receveur communal.	4	
L. J. J. Stiennon, curé.	10	
P. N. Schols, vicaire.	5	
Ph. Jenicot.	5	
Ernest Ferdinand.	5	
Trokay, Vincent.	24	
Simon Hanon.	24	
V <sup>e</sup> Nicolas Duchesne.	1	
Dresse.	1	05
André Fire.	24	
G. Bicherox.	24	
Un major anglais en retraite.	20	
P. M. Frankignoulle.	24	
Colville.	2	
J. G. Thibaut.	50	
V <sup>e</sup> L. Thiry.	1	
V <sup>e</sup> François.	4	
V <sup>e</sup> A. Collard.	2	
Henri Hacha.	50	
Gerard Boty.	52	
Gobert Toussaint.	52	
V <sup>e</sup> Dambois.	2	
Jacques François.	20	
Berger, Tou-saint.	20	
Henri Malaise.	5	
T. Marquet D.	1	
Colleye.	5	
E. Albery.	5	
E. Bougné.	4	
N. Goffart.	4	
V <sup>e</sup> A. Fastré.	5	
T. Defays.	42	
Dor, André.	24	
Gilles Thiry.	4	
P. J. Debrassinne.	24	
T. Galler.	1	
H. Galler.	50	
S. Kunion.	24	
J. P. Demany.	1	
N. Galler.	50	
Pre. Simon.	3	
V <sup>e</sup> Grandry.	1	05
Pierre Hanon.	50	
Joseph Remy.	24	
H. Brochard.	52	
F. Bastin.	52	
P. A. Duchesne, M.	3	
Alexis Raik, D.	3	
D. D. Houtain.	52	

(La suite à demain.)

VARIÉTÉS.

NAPOLÉON AUX AVANT-POSTES DE BAUTZEN.

21 MAI 1813.

J'étais aux avant-postes avec trente lanciers derrière une petite colline, à une portée de pistolet d'un piquet de Cosaques. A trois heures, l'aide-de-camp du général La Bruyère m'envoya l'ordre suivant :

« Napoléon ira visiter les postes ; les soldats ne doivent pas faire le moindre mouvement qui pourrait trahir la présence de l'empereur. Ils doivent ne pas le remarquer et rester à leur besogne. »

A trois heures et demie, deux escadrons de lanciers de la garde vinrent se ranger à une demi-werste de mon poste, et quatre individus, sortant des rangs, s'approchèrent au pas de l'endroit où nous étions. Les Cosaques qui étaient vis-à-vis ne remarquèrent pas, il paraît, ces mouvemens, et con-

tinèrent tranquillement à soigner leurs chevaux, errant avec eux au milieu d'un champ de blé.

Bientôt je vis arriver, vers la colline où j'étais; Napoléon vêtu d'une redingote grise et d'un petit chapeau triangulaire, et sans aucune distinction militaire. Il avait auprès de lui les maréchaux Berthier et Ney, et notre général divisionnaire La Bruyère, parent du premier. Ils descendirent derrière la colline, et comme ils n'avaient avec eux ni laquais ni soldat de service, mon sous-officier se chargea de leurs chevaux. D'après l'ordre, mes soldats firent semblant de ne pas remarquer les nouveaux venus; ils restèrent les uns après leurs chevaux, d'autres assis autour d'un feu, faisant cuire leur viande ou buvant tranquillement leur vin. Je me promenais sur la colline, la pipe à la main; je saluai l'empereur, en portant la main à mon schako, et continuai ma promenade. Les quatre personnages s'étendirent par terre sur un tas de grosses pierres; Berthier déroula une carte, et présenta une lunette à Napoléon.

Après avoir causé pendant quelque temps entre eux en regardant la carte, le général La Bruyère mit un genou en terre, et Napoléon, plaçant la lunette sur son épaule droite et se baissant pour regarder, resta un quart-d'heure à observer la position des Russes, la ville de Bautzen située en droite ligne, vis à vis la colline, et les hauteurs où l'on voyait des canons et de l'infanterie russes: après cela, ils montèrent tous sur le tas de pierres; et Napoléon m'appela. « Y a-t-il longtemps que vous servez? me demanda-t-il. — C'est mon métier, sire; je n'avais que seize ans quand je fis connaissance avec les boulets et les balles. — Que pensez-vous des Cosaques? — Ce sont de bons soldats, mais ils sont plus utiles pour le service du camp que dans une affaire générale. — C'est juste; vous êtes-vous battu contre l'infanterie russe? — Oui, sire; bonne infanterie, et digne de se mesurer avec l'infanterie de votre majesté. — Il a raison, dit Napoléon en se tournant vers Ney. Vous autres Polonais, vous parlez presque la même langue que les Russes? continua Napoléon. — Oui, sire, nous nous comprenons facilement entre nous, comme les Suédois et les Danois, les Allemands et les Hollandais. — A propos, parlez-vous allemand? me demanda Napoléon. — Oui, sire, Eh bien! montez à cheval, et amenez-moi de ce village, qui est là-bas à cent pas, le premier paysan que vous rencontrerez. Je commanderai le poste en votre absence. »

Mon cheval était tout prêt, je piquai des deux et vole au village. J'arrive, et je vois à l'une des extrémités des chasseurs russes préparant leur *hacha*, tandis qu'à l'autre des tirailleurs français rôdaient tranquillement dans une maison à l'autre. Par bonheur un Allemand sortait à moitié nu d'une maison. « Mon bon ami, veux-tu gagner de l'argent? lui dis-je en l'arrêtant. — De l'argent? fort bien; mais que faut-il faire? — Venir causer seulement quelques minutes avec notre général. — Peut-être il veut me prendre pour guide? — Ne craignez rien, parole d'honneur! il veut seulement te parler, il te laissera retourner de suite. Au reste, suis-moi, où je te casse la tête » (Et je lui présentai mes pistolets; je ne voulais que l'effrayer.) — « Pardon! pardon! je vous suis, me dit le pauvre paysan tout tremblant. — Allons, monte derrière moi. » Je m'approchai de la muraille, le paysan se mit en crouche, et je partis comme l'éclair. « Bravo, M. l'officier, dit Napoléon, je vous remercie. »

Le paysan salua, et attendit son sort en tremblant. Napoléon lui tournait le dos. Ney répétait les questions. « Y a-t-il beaucoup d'eau dans ce ravin qui est là à droite (sur le flanc gauche des Russes)? — Pas plus haut que le genou, répondit le paysan. — L'as-tu passé quelquefois en charette? — Toujours, excepté au printemps et à l'automne, quand il y a beaucoup d'eau. — Le gué est-il bon partout? — Non; dans beaucoup d'endroits il y a trop de pierres; mais depuis ce petit pont, à droite, jusqu'à la distance de quatre milles, le fond est bon. » Napoléon fut très-satisfait des réponses; on voyait qu'il était en belle humeur. Il demanda de l'argent à Berthier, prit une poignée de napoléons, et dit au paysan: Tiens, voilà pour boire à la santé de l'empereur des Français. » Le paysan voulut se jeter à ses pieds; Napoléon le retint. « Connais-tu l'empereur? — Non; je voudrais bien le voir. — Eh bien, le voilà! » lui dit-il en montrant Ney, qui dans ce moment laissait voir sous sa redingote son uniforme brodé. Le paysan se jeta à ses pieds; Ney se mit à rire.

« Ce monsieur te trompe; voilà l'empereur, » ajouta-t-il en montrant Berthier; et le paysan de tomber aux pieds de Berthier. — « C'est peine perdue, » lui dit celui-ci en très-mauvais allemands; « voilà l'empereur », en indiquant La Bruyère. Le paysan allait encore se jeter aux pieds de ce dernier. — « Je suis trop jeune pour être l'empereur, dit La Bruyère; va remercier celui qui t'a donné l'argent. » — *Das ist recht* (c'est vrai), c'est vrai, dit l'Allemand en saisissant la main de Napoléon. *Das ist ein goldenes handchen* (voilà une main d'or), » et il la baisa. Le groupe entier rit de bon cœur; et, après avoir renvoyé le paysan, ils descendirent de la colline. Napoléon ordonna à Berthier de donner une pièce d'or à chacun de mes soldats, ce qui fut exécuté à l'instant même. « Berthier, écrivez le nom de M. l'officier, » dit Napoléon; puis, montant à cheval et se tournant vers moi, il ajouta:

« J'ai causé de vous avec vos soldats; je suis content de vous: si vous avez besoin de quelque chose, adressez-vous directement à moi, et rappelez-moi notre connaissance près de Bautzen. Adieu: je souhaite que vous soyez bientôt capitaine. » Je saluai en m'inclinant, et ils s'en retournèrent au pas vers les lanciers de la garde, qui étaient restés tout le temps à cheval. Une heure après, les chasseurs à cheval vinrent me relever. J'arrivai au régiment, et le premier mot que me dit le colonel en me voyant, fut: « Salut, capitaine! » On avait déjà annoncé mon avancement dans le régiment. Pour le fêter, nous bûmes quelques bouteilles de bon vin avec mes camarades, et une heure après nous allâmes nous jeter au-devant des boulets, qui n'épargnent ni capitaine ni lieutenant. (Souvenirs d'un officier polonais.)

#### STAT CIVIL DE LIEGE du 14 janvier.

Naisances: 2 garçons, 6 filles.

Décès: 7 filles, 3 hommes, 10 femmes; savoir: Jean Joseph Willette, âgé de 72 ans, peintre, rue Lulai, époux d'Agnes Onsinde. — Pierre Joseph Bovy, âgé de 71 ans, lissierand, rue Grande-Bèche, célibataire. — Pierre François Vanstraelen, âgé de 28 ans, sergent-major au 11<sup>e</sup> régiment d'infanterie, 5<sup>e</sup> bataillon, célibataire. — Marie Catherine Joacin, âgée de 83 ans, béguinage St-Christophe, veuve en 2<sup>e</sup> nocces de Léonard Baumont. — Marie Joseph Vigne, âgée de 81 ans, fileuse, rue Vert-Bois, veuve de Philippe Chantant. — Catherine Joseph Dumoulin, âgée de 78 ans, rue Vert Bois, veuve de Guillaume Harsfeld. — Elisabeth Henriette Stellingwérf, âgée de 73 ans, rue du Pot d'Or, veuve de Jacques André Bosch. — Marie Wery, âgée de 64 ans, journalière, rue à la Boverie. — Eléonore Charlotte Marie de Glisels, âgée de 57 ans, rentière, derrière St-Paul. — Thérèse Hardy, âgée de 56 ans, place St-Paul. — Marie Thérèse Christophe, âgée de 59 ans, derrière Saint-Jean, épouse de Joseph Paschal Bila. — Marie Elisabeth Hubert, âgée de 42 ans, faubourg St-Léonard, épouse de Mathieu Galoppin. — Elisabeth Catherine Dumoulin, âgée de 30 ans, rue d'Avroy.

MÉPHISTOPHELES. — Sommaire des articles du numéro, du 13 janvier. — Chronique théâtrale, grand théâtre. — Correspondance. — Le Messager de Gand va se taire. — Politique à la portée de tout le monde. — Ordres étrangers. — Le Comte P\*\*\*\* et les guides. — Annonces.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

La place de concierge étant vacante, les personnes qui désirent l'obtenir sont priées de s'adresser faubourg Saint-Laurent, n° 4427. Le concierge tient le buffet et la restauration à son compte.

Celui qui a TROUVÉ le 2<sup>e</sup> VOLUME de la Sage-Femme, est prié de le remettre rue St-Séverin, n° 544. 262

Mme. LECOINTE ouvrira, le 10 février, à sept heures et demie du soir, un COURS de lecture en quarante leçons. Sans même connaître ses lettres, on garanti, à l'aide d'une méthode nouvelle, d'apprendre à lire dans ce délai. Prix du cours, 40 francs. Nota. — On s'inscrit chez Mme. LECOINTE, faubourg Hocheporte, n° 762. 349

##### POUR CAUSE DE DÉPART.

Il sera VENDU aux enchères publiques, dans le couran, du mois de mars 1833, par le ministère du notaire BERTRAND, cinq belles MAISONS, bâties à la moderne, appartenant l'une à l'autre, construites depuis très-peu de temps, situées à Liège, place du Spectacle, ayant vue sur le quai de la Sauvenière, la première, cotée 858, ainsi que la 3<sup>e</sup>, ont remise, écurie et beau jardin par derrière, la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> ne sont pas encore entièrement achevées. Elles ont également un jardin par derrière. On peut dès maintenant acquérir de gré-à-gré tout ou partie de ces immeubles. S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire.

##### VENTE D'UNE MAISON

Lundi, 21 janvier 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, par le ministère du notaire DELEUXHY, en son étude, rue St-Séverin, à Liège, une maison de commerce cotée 570, sise à Liège, rue St-Séverin, occupée par le sieur ANTEN, chapelier, consistant en 14 pièces à feu, avec cour, pompes, grandes caves, grenier et quartier sur le derrière, ayant une issue sur la rue du fond de l'Empereur. L'acquéreur aura des facilités pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 409

( ) A LOUER, pour en jouir au 1<sup>er</sup> mars prochain, 1<sup>o</sup> Une MAISON de campagne, ayant écurie et foinil, avec cour et jardin clos de murs et garni d'arbres fruitiers-situé sur le Pré des Veaux, commune de Tiff. 2<sup>o</sup> Une autre MAISON de campagne, avec cour et jardin clos de haies, aussi garni d'arbres fruitiers, située au Ploc, même commune de Tiff. S'adresser à M<sup>e</sup> MOXHON, notaire, place St-Barthélemi à Liège.

En VENTE pied du Pont-d'He, n° 760. — COLLECTION COMPLETE DES LOIS, ARRÊTÉS, etc., (tre. livraison. — Prix, 2 frs. 14.

On CHERCHE, pour un MAGASIN D'ÉPICERIE, une FILLE sachant écrire et calculer. — S'adresser rue Férons-trée, n° 603. 320

( ) Mardi, 5 février 1833, à 10 heures, on VENDRA aux enchères, en l'étude du notaire PAQUE, les MAISONS suivantes, sises à Liège, Outre-Meuse, savoir: 1<sup>o</sup> Une au Pont de Pierre, détenue par M. Collinet. 2<sup>o</sup> Une, rue devant les Écoliers, occupée par Houssa. 3<sup>o</sup> Et trois maisons propres à tout commerce, situées rue Puits en Sock, occupées par MM. Thulman et Beaujean. S'adresser audit notaire.

#### ( ) VENTE définitive et sans remise d'une grande MAISON propre à tout commerce.

Vendredi 18 janvier 1833, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, à Liège, il sera vendu à l'enchère une grande MAISON propre à tout commerce, cotée 577, sise rue du Pont d'Avroy, audit Liège, avec cour et jardin.

Cette vente présente toute sécurité et l'acquéreur entrera en jouissance le 24 juin prochain.

S'adresser audit notaire avec lequel on peut traiter de gré-à-gré dès à présent.

Le même notaire est chargé de PLACER en PRÊT sur hypothèque différents CAPITAUX.

( ) Lundi 21 de ce mois, à deux heures de relevée, on VENDRA aux enchères, en l'étude du notaire PAQUE, une jolie MAISON nouvellement bâtie, sise à Liège, rue Volière n° 459, composée de cinq pièces au rez de chaussée, de six au premier, avec grenier, trois caves, puits, citerne et jardin où il se trouve un pavillon. S'y adresser pour la voir et au notaire pour connaître les conditions.

438 A LOUER une MAISON, située rue des Sœurs-Grises n° 398, à Liège. S'adresser à M. JENICOT, avocat, même rue, n° 405.

Le vendredi 8 février 1833, à deux heures de l'après-midi, il sera VENDU aux enchères publiques par M<sup>e</sup> DEMPTYNES, notaire à Villers-aux-Tours, les BIENS PATRIMONIAUX, dont la désignation suit, divisés en trois lots; savoir:

PREMIER LOT — La ferme dite de Tolumont, située commune d'Anthines, canton de Nandrin, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, terres arables et friches, le tout d'une contenance d'environ 33 bonniers Pays-Bas.

DEUXIÈME LOT. — Un bois taillis fond et comble, nommé le bois Madame, situé même commune d'Anthines, mesurant 7 bonniers 65 perches 35 aunes carrées.

TROISIÈME LOT. — Un autre bois taillis, aussi fond et comble, appelé le bois Riga, de la contenance de 14 bonniers, 49 perches 75 aunes carrées, situé en la commune de Comblain-Fairon.

Les lots pourront être réunis selon le désir des amateurs. La vente se fera chez le sieur Rulot, cabaretier à Anthines.

S'adresser audit notaire pour connaître les charges et conditions, 244

##### A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

Une belle et agréable propriété d'origine patrimoniale, située à Seny, canton de Nandrin, (Condroz) a une étendue de la chaussée de Tintot à Liège; consistant en une maison de maître composée de 8 places; 3 cabinets; 2 cuisines au rez de chaussée; 8 places et 5 cabinets à l'étage, greniers, foinil, buanderie, caves, citerne, remise, écurie, étables voûtées; jardin avec pelouse, verger arboré, près à deux herbes, bosquet percé de belles allées, étang, perronnière, le tout formant un seul et même ensemble, garni de belles plantations, mesurant environ 42 bonniers des Pays-Bas.

Et un corps de ferme y contigu avec les bâtiments nécessaires pour l'exploitation, composée de 60 bonniers Pays-Bas de terre arable, première qualité, en trois pièces seulement. Les conditions de la vente présentent toute sécurité pour la possession, et des facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour les connaître, au notaire DEMPTYNES à Villers-aux-Tours, et pour voir le domaine, au fermier De fays, à Seny.

Le même notaire est chargé de VENDRE une bonne FERME patrimoniale, située dans le canton de Nandrin, composée de 437 bonniers Pays-Bas de biens ruraux et bois, 244

##### COMMERCE.

Fonds anglais du 12 janvier. — Consol., 86 1/4 0/0. — Fonds belges, 77 1/8. — Hollandais, 42 5/8.

Bourse de Paris du 12 janvier. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 101 fr. 10 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 72 fr. 45 c. — Actions de la banque, 2000 fr. 00 c. — Certif. Falcomnet, 85 fr. 40 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 85 0/0. — Emprunt d'Haïti, 100 fr. 0. — Emprunt romain, 80 3/4. — Emprunt belge 78 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 13 janvier. — Dette active, 44 9/16 0, idem différée, 60 0/0. — Bill. de change, 00 00/0. — Syndicat d'amort., 69 1/2; idem 3 1/2 p. 0/0, 54 3/4 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C<sup>e</sup>, 93 94 1/2 0/0, idem ins. gr liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 0/0, 72 1/2. — Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 78 1/2, idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 54 7/8. — A. R. (re levée), 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Cont. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/0.

##### Prix des grains au marché de Liège du 14 janvier.

Froment l'hectolitre,	46 francs 77 cent.
Seigle, id.	13 25

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.